

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-193

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 22**ÉTAT D****« Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.